Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260327-2002607-DE

DECISION DU MAIRE 2026/07
CLOTURE SECURISATION CARREFOUR FAGUERIES

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'acquérir des éléments de clôture à mettre en place au lieu-dit « Les Fagueries » en vue de sécuriser le virage,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de la SAS RUBION, 5 Avenue d'Helmstedt, 35500 VITRE en vue d'acquérir des éléments de clôture à mettre en place au lieu-dit « Les Fagueries » en vue de sécuriser le virage pour le montant de deux mille quarante-et-un euros et soixante-seize centimes (2 041.76€) HT soit deux mille quatre cent cinquante euros et onze centimes TTC (2 450.11€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 97 « Voirie » article 2158.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 27/03/2026
Le Maire,

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)